



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 14 novembre 2022 – 18 heures

Date de la convocation : le 4 novembre 2022

Publication des délibérations le 15 novembre 2022

Publication sur le site internet : 13 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE LUNDI QUATORZE NOVEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, HAUGUEL, LEMAIRE-DELACROIX, SOWYK, ALLARD, BOULARD, COTTON, BALZAC, KEHR, BOULENGER, FERMENT, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, POIRREE

ETAIENTS ABSENTS / EXCUSES :

Monsieur LEJEUNE,

Madame OUARRAOU, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Monsieur DOUALLE,

Monsieur DESILLE,

Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Madame GODEFROY,

Madame DESLANDES, est arrivée au point n°3

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Madame DUMAIS

Quorum : 17

Election du secrétaire de séance

Madame Françoise LEMAIRE-DELACROIX est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

01 - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 – Approbation 5-6

02 - Commission de Délégation de Service Public – Élection des membres 1-2

03 - Partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie - Convention avec la Société ECONOMIE D'ENERGIE EDE - Signature - Autorisation 7-10.

Monsieur le Maire salue et remercie l'initiative prise par certains élu.es d'accompagner le mouvement Movember.

01 - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 – Approbation 5-6

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, HAUGUEL, LEMAIRE-DELACROIX, SOWYK, ALLARD, BOULARD, COTTON, BALZAC, KEHR, BOULENGER, FERMENT, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, POIRREE

Madame OUARRAOU, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2022.

02 - Commission de Délégation de Service Public – Election des membres 1-2

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du 28 février 2022 décidant la délégation de service public pour l'exploitation du futur cinéma sur le site Auguste Badin ;

Considérant la population de la commune de Barentin, de plus de 3500 habitants ;

La commission de délégation de service public est constituée de 10 membres à voix délibérative : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Monsieur le Maire est Président de droit de la Commission de Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire rappelle la décision de la municipalité en date du 28 février 2022 de procéder par délégation de service public pour l'exploitation du futur cinéma sur le site Auguste Badin et les différents éléments du projet Badin, à savoir, le parc, dont le maître d'œuvre a été choisi, la partie Cube avec le projet sur le thème de l'industrie en lien avec le passé de Badin et ce que porte FERRERO, la Halle qui doit accueillir le cinéma et le musée numérique MUSE dont la première partie a été récemment présentée.

Un travail d'étude a été mené avant de lancer ce projet de cinéma qui comptera 4 salles, 500 places, avec un objectif de 90 000 spectateurs/an. L'appel à candidature a eu lieu et plusieurs opérateurs ont répondu. Il s'agit à présent de procéder au choix de celui qui correspond au cahier des charges.

Il précise que la liste des membres proposés est identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres.

Au vu de l'article L2525-25 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, HAUGUEL, LEMAIRE-DELACROIX, SOWYK, ALLARD, BOULARD, COTTON, BALZAC, KEHR, BOULENGER, FERMENT, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, POIRREE

Madame OUARRAOU, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Accepte et décide de voter la présente délibération à main levée.

Décide de voter pour élire les membres de la commission de Délégation de Service Public sur la base de la liste ci-dessous :

Titulaires :

Mmes et Mrs Elisabeth BOULENGER, Véronique BOULARD, Laurent HAUGUEL, Matthieu MERON, David DUQUESNE.

Suppléants :

Mmes et Mrs Fatima OUARRAOU, Maryse LE BOUETTE, Quentin DOUALLE, Christophe DESILLE, Isabelle SOWYK.

03 - Partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie - Convention avec la Société ECONOMIE D'ENERGIE EDE - Signature - Autorisation 7-10

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code de l'Énergie, Titre II du livre II ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux envisagés par la Commune de Barentin pour améliorer l'efficacité énergétique de ses installations et de ses bâtiments ;

Considérant que la Société d'Économie d'Énergie, en tant que délégataire d'obligation CEE, peut collecter et valoriser des actions donnant droit à des certificats d'économies d'énergie ;

La commune de Barentin et la Société d'Économie d'Énergie conviennent de signer une convention de partenariat afin de valoriser des CEE sur les travaux, éligibles au dispositif CEE.

La convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles :

- La commune de Barentin envisage de réaliser des travaux qui lui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations et/ou de ses bâtiments.
- la Société d'Économie d'Énergie s'engage à faire parvenir au Bénéficiaire une prime pour les travaux de performance énergétique réalisés afin de les valoriser dans le cadre du dispositif des CEE.

La signature, par les deux parties, intervient avant tout engagement de la commune de Barentin à réaliser les opérations d'économies d'énergie valorisables au titre de cette convention.

Les parties conviennent de limiter le contrat à un volume maximum de CEE à 20 GWh cumac. Le volume maximum pourra être modifié par avenant écrit et signé par les parties.

Monsieur le Maire précise que cette disposition représente plusieurs milliards d'euros par an en France et souligne, par ce partenariat, la possibilité à terme pour la commune, de bénéficier de ces certificats d'économies d'énergie, sur une partie du financement de travaux qui entrent dans le cadre de la liste précisée dans le document annexé au rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, HAUGUEL, LEMAIRE-DELACROIX, SOWYK, ALLARD, BOULARD, COTTON, BALZAC, KEHR, BOULENGER, FERMENT, HUGUERRE, DESLANDES, MOULINET, CHAIB, BARBAY, MERON, POIRREE ;

Madame OUARRAOU, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Madame DUPONCHEL, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Monsieur DUQUESNE, qui a donné pouvoir à Monsieur LEMERCIER

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie avec la Société d'Économie d'Énergie.

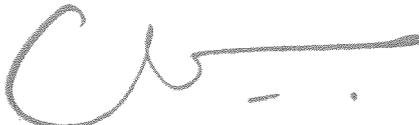
Convention jointe en annexe au rapport de présentation.

Communications de Monsieur le Maire

Il remercie les élu.es de leur présence à cette réunion du conseil municipal, certes courte, avec 3 points à l'ordre du jour, mais néanmoins très importants.

Il fait état des nombreuses manifestations qui vont jaloner les mois de novembre et décembre : le vendredi 18 novembre, inauguration à 17 h 30 du dispositif Micro-Folie ; le samedi 19 novembre, différentes manifestations dont l'installation du Conseil Municipal des Jeunes, l'élection a eu lieu cet après-midi, l'opération « un bébé un arbre », la soirée Téléthon, gérée depuis des années en collaboration avec la section solidarité de l'Amicale du personnel, le marché de Noël avec des animations ...etc.

Le Maire,



Christophe BOUILLON

La secrétaire de séance,



Françoise LEMAIRE-DELACROIX